



# **Papier de position** **3<sup>ème</sup> réforme de l'imposition** **des entreprises (RIE III)**

Conférence de presse

5 février 2016

# Taux d'imposition à Genève





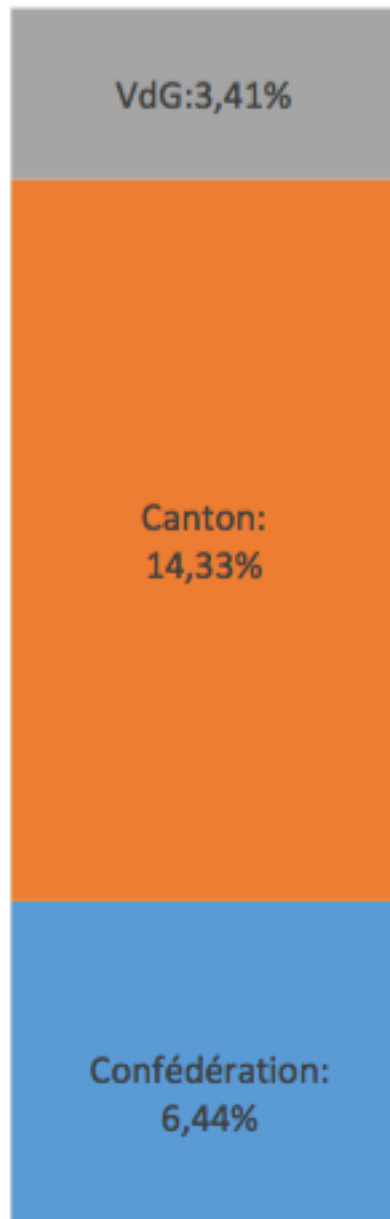
# Taux d'imposition à Genève

- Les entreprises sont imposées différemment sur leurs bénéfices en fonction de leur type :
  - Le taux d'imposition effectif du bénéfice des entreprises oscille à Genève, selon les communes, entre 23,21% et 24,42%
  - Pour les entreprises bénéficiant de statuts fiscaux, (*holdings*, sociétés auxiliaires et *hedge funds*) il se situe en moyenne selon leur nature entre 7,8 et 11,6%.

# Taux d'imposition à Genève

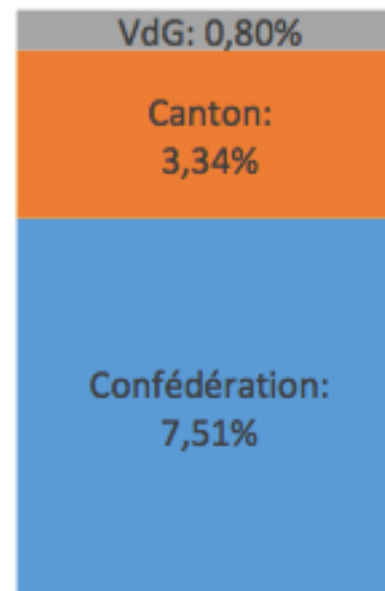


**Imposition  
ordinaire**



Ces taux comprennent les parts communale, cantonale et fédérale.

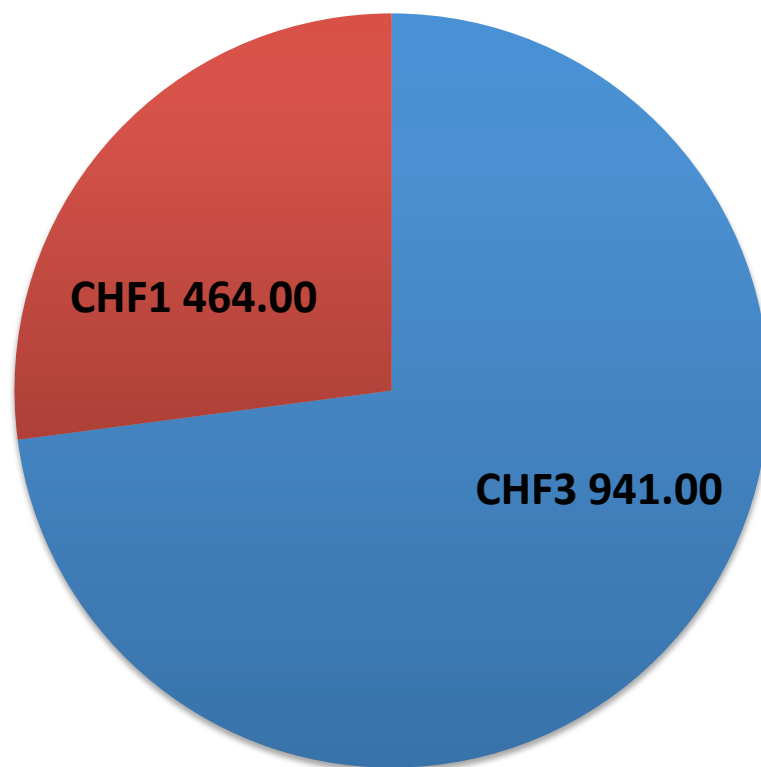
**Imposition  
selon statuts**



# Part des recettes provenant des entreprises



Recettes fiscales (année fiscale 2014)



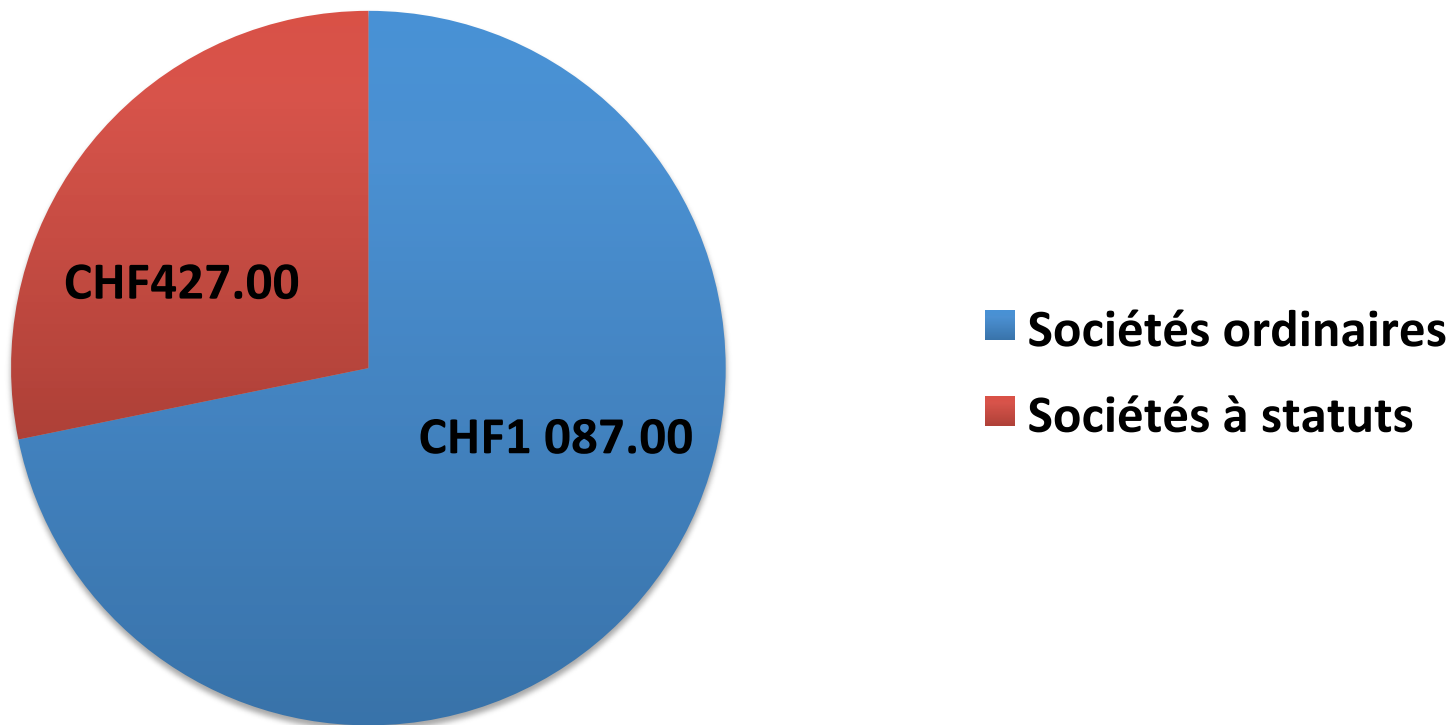
■ Impôts sur les personnes physiques (en millions)

■ Impôts sur les personnes morales (en millions)

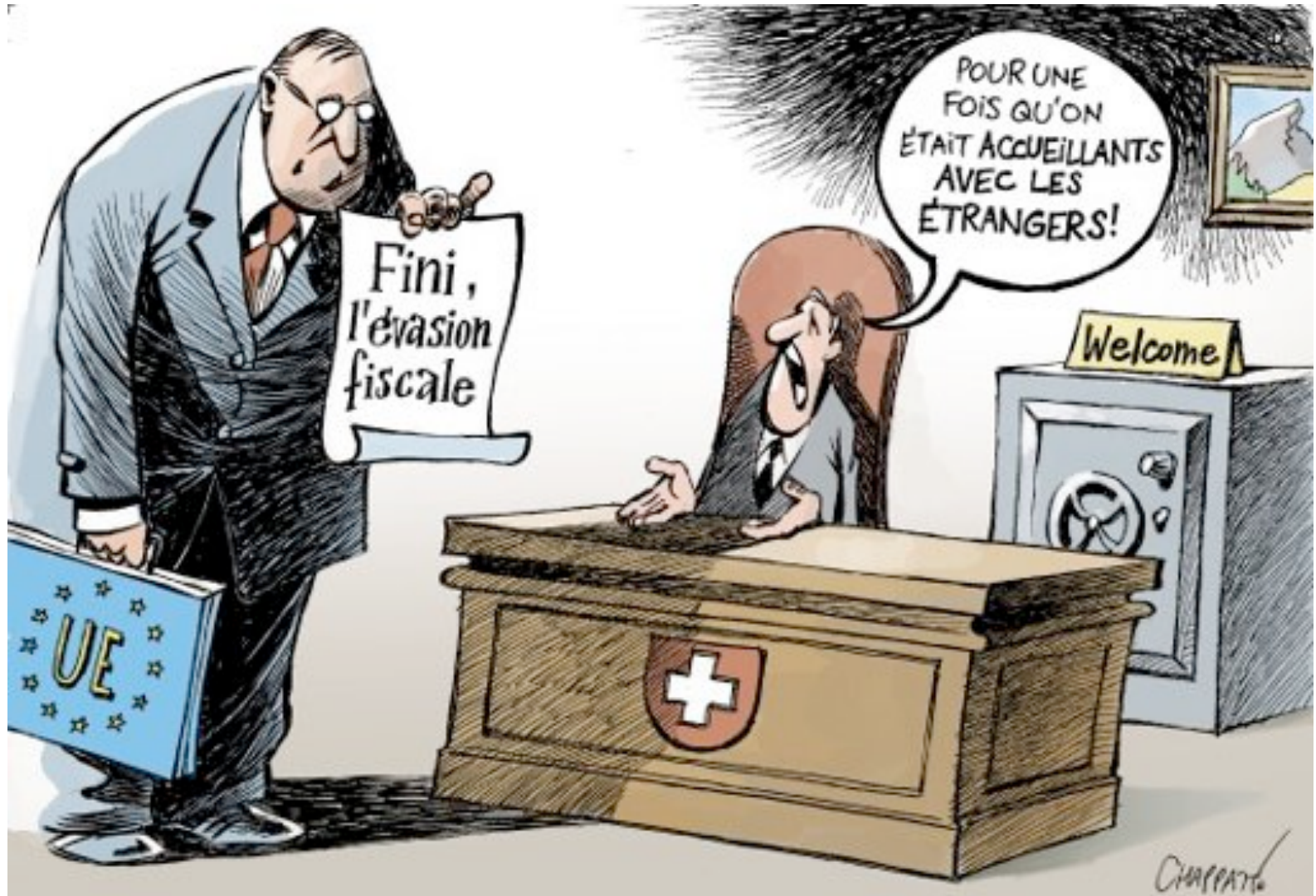
# Les sociétés ordinaires contribuent majoritairement



Recettes selon statuts (année fiscale 2012)



# Pourquoi RIE III ?





# Pourquoi RIE III ?

- Pression de l'OCDE et de l'UE relative à la pratique fiscale menée par la Suisse consistant à fixer des taux cantonaux d'imposition des bénéficiaires réduits pour les entreprises dont les activités commerciales se déploient principalement à l'étranger
- Il s'agit du cœur de la réforme, à laquelle s'ajoute l'instauration d'outils d'attractivité fiscale pour pallier à ce nivellement





# Qu'est-ce que RIE III ?

- Mesure fédérale donnant aux cantons la compétence de mener les réformes suivantes:
  - Uniformisation des taux d'imposition sur le bénéfice
  - Baisse de l'impôt sur le capital
  - Création d'une « patent box » (imposition réduite des bénéfices tirés des brevets)
  - Instauration d'une déduction des intérêts notionnels (NID)

# La stratégie du Conseil d'Etat genevois

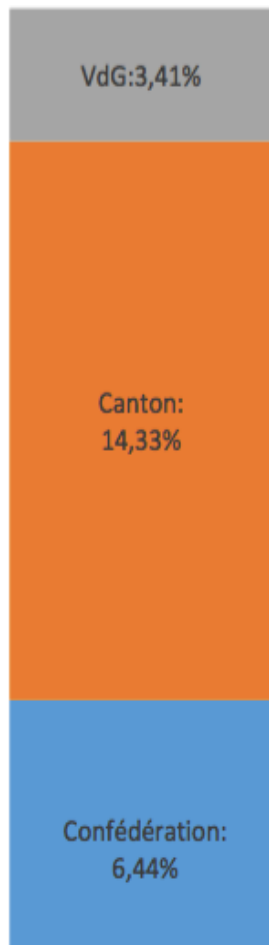


- Instaurer un taux effectif unique d'imposition sur le bénéfice des entreprises à hauteur de 13%, ainsi qu'une baisse de l'impôt sur le capital.
- Proposition faite en 2012, avant les autres cantons et plus bas que les taux projetés
- Basée uniquement sur une étude (Créa) qui stipule que tout taux plus élevé entraînerait indéniablement une fuite massive des entreprises auxiliaires.

# Une chute de l'impôt pour les sociétés ordinaires



Imposition actuelle,  
société ordinaire en Ville de Genève,  
taux effectifs, total 24,18%

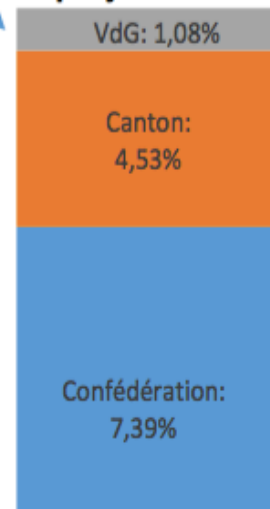


-68%

-68%

+15%

Taux effectif unique  
projeté à 13%

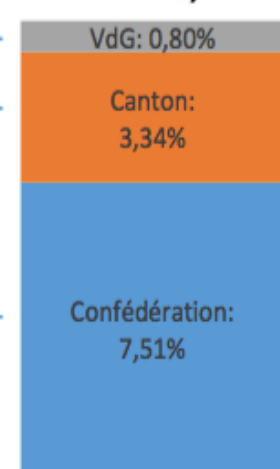


+36%

+36%

-1,6%

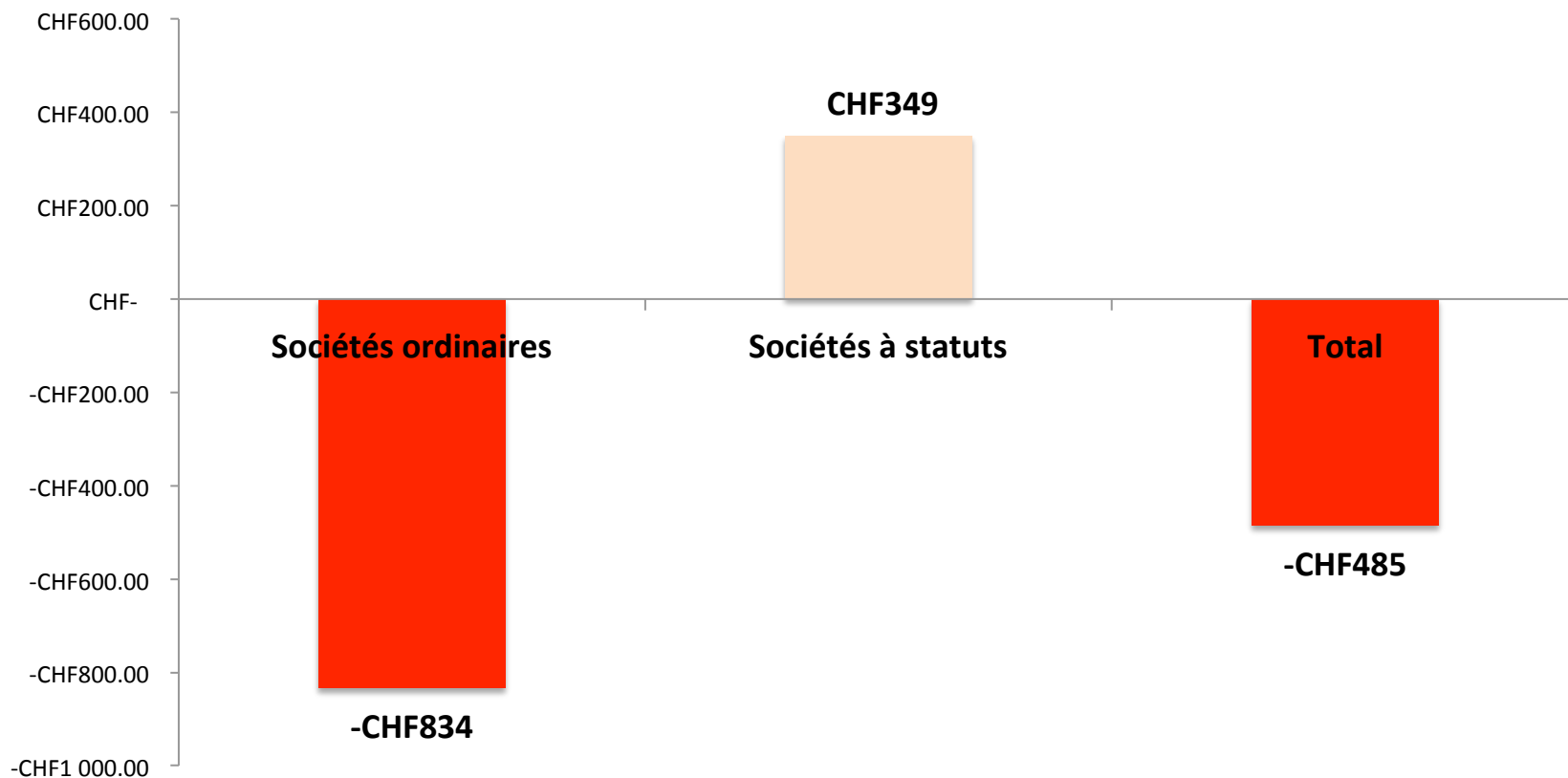
Imposition actuelle,  
société à statuts en Ville de Genève,  
total 11,65%



# Un résultat négatif important



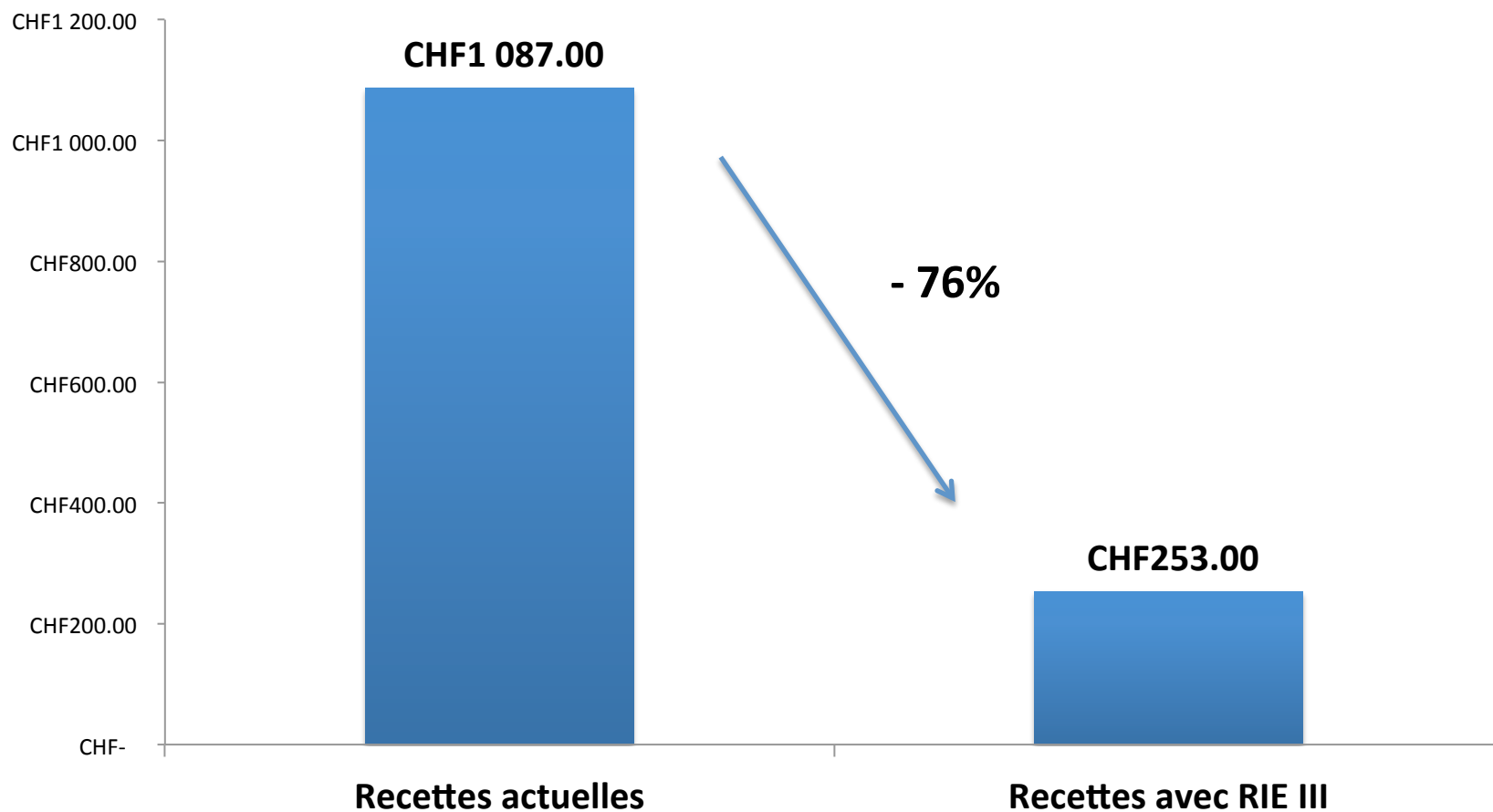
Gains de la réforme (en millions)



# Une forte baisse des recettes



## Imposition des sociétés ordinaires





# Les communes impactées !

- Ville de Genève → - 67 millions CHF
- Plan-les-Ouates → - 9 millions CHF
- Meyrin → - 6 millions CHF
- Vernier → -5 millions CHF
- Lancy → - 3 millions CHF
- Carouge → - 2.5 millions CHF
- Thônex → - 1 million CHF

Pertes liées à la baisse d'impôt sur le bénéfice des sociétés ordinaires



# La baisse de trop !

- Une dette avoisinant 13 milliards de francs
- Des baisses d'impôts successives depuis 15 ans
- 485 millions de francs de pertes fiscales reviendrait à 4'000 postes supprimés dans la fonction publique!
- Une compensation possible de la part de la Confédération à hauteur de 120 millions de francs seulement



# Les incertitudes à venir

- Deux mesures induiront des pertes fiscales supplémentaires:
  - Création d'une « patent box » (imposition réduite des bénéfices tirés des brevets) → *cet outil avantagera les entreprises horlogères qui bénéficieront d'une double baisse d'imposition*
  - Instauration d'une déduction des intérêts notionnels (NID)
- Le Conseil d'Etat attend l'adoption de la réforme sur le plan fédéral pour déposer son projet définitif.
- L'Exécutif laisse planer un certain flou sur les conséquences d'une telle réforme.



# Des conditions cadres impactées



L'attractivité économique dépend de:

- La stabilité et la prévisibilité aux niveaux politique, juridique et économique
- Des infrastructures répondant aux besoins des entreprises (main d'œuvre hautement qualifiée, transports efficaces, sécurité, qualité de vie)
- Une fiscalité attractive

Les deux premiers facteurs sont actuellement menacés !



# Quelles solutions ?

- Revoir le taux d'imposition
  - 1 point supplémentaire = 160 millions de francs
  - Un taux à 16% induirait aucune perte fiscale
  - Il s'agit du taux moyen préconisé par la Confédération
- Apporter de réelles mesures compensatoires
  - Les milieux patronaux proposent des mesures compensatoires sur les charges patronales à hauteur de 55 millions de francs.
  - Il est indispensable d'augmenter ces mesures compensatoires.



# Le PSG veut:

- Le maintien du financement des prestations publiques au moyen d'un taux unique d'imposition sur le bénéfice des entreprises et, si nécessaire, accompagné de mesures compensatoires, afin de garantir la cohésion sociale et les conditions cadres de notre canton.